

**COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 octobre 2020**

L'an deux mil vingt le vingt-deux octobre à 20 heures 15, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Barascud, le Maire.

Date de convocation du Conseil : 16/10/2020

Membres en exercice : 14

Membres ayant pris part au conseil : 9

Secrétaire de séance : Mme Bouvier Christelle

Etaient présents : M. Barascud Franck, M. Guiriec Gwénaël, Mme Barbey Morgane, M. Morel Joseph, Mme Bouvier Christelle, Mme Tournerie Ludivine, M. Taillandier Bernard, M. Berthelot Yves, Mme Langelier Méline

Absents : Mme Grosse Marie-Laura, M. Pétrap Thomas, M. Boscherel Jérôme, M. Gilles Damien, M. Lavaupot Clément

Procuration : M. Boscherel Jérôme pour M. Guiriec Gwénaël

M. Pétrap Thomas pour Mme Bouvier Christelle

Monsieur CHARBONNEL Patrick, démissionnaire du Conseil en date du 26 mai 2020

ACQUISITION DE TERRAINS

Dans le cadre du projet d'aménagement de parking, M. Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est envisagé d'acquérir des terrains.

Une procédure amiable est envisagée pour l'acquisition des parcelles section F :

- n° 802 d'une contenance de 1 344 m²
- n° 803 d'une contenance de 194 m²
- n° 106 d'une contenance d'environ 1 300 m²

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- d'acquérir les dis terrains
- de solliciter le géomètre Géomat de Fougères afin d'effectuer l'arpentage
- de fixer avec les vendeurs le prix d'achat de plus ou moins 5 € le mètre carré.
- de prendre en charge tous les frais résultants de cette transaction
- d'autoriser M. Le Maire à signer l'acte notarié au nom et pour le compte de la commune auprès de la SELARL Thuault-Lebossé Leroux-Blandin, notaires à Gorron

DEMANDE D'AIDE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICES

Conformément aux dispositions des articles R.2334-10 à R.2334-12 du CGCT, le Conseil départemental est chargé de répartir les fonds revenant aux Communes et EPCI de moins de 10 000 habitants au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

Cette dotation doit être consacrée à l'amélioration de la sécurité routière.

Monsieur le Maire expose les différents projets d'aménagement de parking pour la sécurité des usagers.

Projet du parking du cimetière

- installation et préparation de chantier : 2 250.00 €
- terrassement et aménagement : 22 852.50 €
- maîtrise d'œuvre : 2 510.25 €
- imprévus et révisions : 2 510.25 €

Soit un total de 30 123.00 € HT

Projet du parking pour poids lourds

- installation et préparation du chantier : 2 250.00 €
- terrassement et aménagement : 43 267.50 €
- maîtrise d'œuvre : 4 551.75 €
- imprévus et révisions : 4 551.75 €

Soit un total de 54 621.00 €

Total global de 84 744.00 € HT

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Coût total des projets : 84 744.00 € HT

Amende de police (25 %) : 21 186.00 € HT

Autofinancement communal : 63 558.00 € HT

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de solliciter une subvention au titre des amendes de police

REPROFILAGE DES TROTTOIRS DE LA RD33

Dans la continuité des travaux d'enfouissement de réseaux sur la RD33, une réfection de trottoirs sera effectuée par la Société Mongodin.

M. Le Maire demande aux membres du conseil quel type d'enduit sera réalisé.

A l'unanimité, les conseillers ont décidé que le trottoir partant du chemin piétonnier et allant vers le centre bourg serait en deux tons.

Un enduit bicouche gris d'un montant de 1 887.60 € TTC ou un ocre d'un montant de 2 368.08 € TTC seront donc réalisés dans les jours à venir.

TRAVAUX DU COMMERCE ET DE LA SALLE DES FÊTES

Il est proposé aux conseillers d'engager des aménagements complémentaires afin de permettre un fonctionnement complètement dissocié de la salle des fêtes par rapport au commerce.

Le conseil valide le principe et lors du prochain conseil les différents travaux ainsi que leurs modalités de réalisation seront explicités.

DÉLIBÉRATION DE LA PARTICIPATION A L'ECOLE DE LAIGNELET

M. Le Maire donne lecture d'un courrier de la commune de Laignelet sollicitant une participation financière aux dépenses de fonctionnement de son école pour l'année 2020-2021 pour 5 enfants de notre commune scolarisés dans les différents établissements.

5 élèves en primaire

La participation demandée est de :

1 697.64 € par élève en classe de maternelle

441.59 € par élève en classe élémentaire

Primaire : 5 x 441.59 = 2 207.95 €

Soit une participation totale de 2 207.95 €

Après délibération, le conseil valide.

DIVERS

M. Le maire informe que la commune n'est plus éligible depuis 2019 pour la subvention accordée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie permettant une prise en charge des travaux de réhabilitation des assainissements non collectif (des fosses septiques). A titre d'information, M. Le Maire précise que lors d'une acquisition de biens immobiliers les acheteurs sont en droit de négocier une moins-value auprès de l'acheteur quand l'assainissement collectif n'est pas conforme, cette moins-value pouvant atteindre 8 000 €

M. Le Maire informe qu'une partie des places du parking du cimetière venant de faire l'objet d'un dossier amende de police pourrait être réservée au covoiturage. Cette orientation de ce parking permettrait de bénéficier d'une subvention complémentaire de l'Etat à hauteur de 50 %.

M. Le Maire vient de solliciter plusieurs maîtres d'ouvrage public pour le financement de la maison des aînés. Les maîtres d'ouvrage public concernés feront part de leur intérêt d'ici la fin de l'année 2020.

La commune envisage de déposer un dossier DETR/DSIL dans le cadre de l'aménagement de son centre bourg et de l'aménagement de la RD33.

La DETR/DSIL permettrait de bénéficier de 30 à 50 % de subvention selon la déclinaison du projet. En complément, la commune déposerait auprès de la région un dossier complémentaire permettant de bénéficier de 20 % supplémentaire.

Ces dossiers seront à déposer avant le 7 décembre 2020.

M. Le Maire informe le conseil municipal que le centre des impôts de Mayenne va mettre en place des permanences sur Landivy, Gorron et Ambrières les Vallées à compter de janvier 2021. Les dates de ces permanences seront communiquées ultérieurement.

Fin de séance 20h45



The image shows a blue ink signature and an official circular seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-ELIER-DU-MANNE' at the top and 'MAYENNE' at the bottom, with a central emblem featuring a figure and a star.